

L'Inde, dont la superficie est beaucoup plus réduite que celle du Canada, compte cependant une population de 400 millions d'habitants. Le Canada, pays qui occupe la troisième place parmi les nations du monde par l'étendue de son territoire, compte une population de 15 millions d'habitants. A aucun moment, depuis que notre pays a acquis le statut de nation en 1867, la mise en valeur générale de nos ressources n'a été plus grande qu'en ce moment, non seulement par suite de l'initiative et de l'énergie de la population, mais aussi en raison des nouvelles découvertes scientifiques, qui nous ont ouvert des horizons auxquels nous ne songions même pas il y a quelques années.

Je signale que s'il y avait la moindre indication dans cette résolution qu'on se propose d'appliquer une politique socialiste à l'égard de la mise en valeur de nos ressources, j'exhorterais tous les membres de la Chambre, qui n'ont pas foi dans le socialisme, de voter contre la motion.

M. Coldwell: Il n'y en a pas.

L'hon. M. Drew: C'est exactement ce que j'ai dit, avant que l'honorable député entre à la Chambre. Je signalais qu'il n'y en a pas. Je formule cette observation parce que beaucoup de gens de l'extérieur ont tendance à se dire qu'il faut examiner de près les propositions du parti qui a soumis une certaine résolution. Je m'en tiens au texte de la motion. Je veux qu'il soit bien entendu, cependant,—je m'adresse ici à ceux qui estiment que cette résolution peut comporter l'acceptation de la doctrine socialiste,—que dans notre jeune pays en pleine activité, jamais nous n'avons eu plus de motifs de résister aux entraves paralysantes du socialisme. Néanmoins, la résolution expose les propositions générales sur lesquelles nous sommes tombés d'accord l'autre jour. Je désire simplement commenter la déclaration de l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) portant que, à propos de certaines propositions qu'il a jugé bon de qualifier d'excellentes, je traitais de sujets qui relèvent de la compétence provinciale. Je dois différer d'avis avec lui sur ce point. Il s'agit en somme de mesures de décentralisation de l'industrie.

Certes, à un moment où nous affectons, directement ou indirectement, au ministère de la Production de défense et aux autres services pour lesquels il exécute tant de travaux, près de la moitié du budget total, le gouvernement fédéral pourrait facilement attribuer une part plus grande de notre production industrielle à la Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve, à l'Île du Prince-Édouard ou aux provinces de l'Ouest qui sont directement et immédiate-

[L'hon. M. Drew.]

ment intéressées à un accroissement de notre production de houille.

J'ai également signalé que notre programme d'immigration pourrait fournir une solution à longue échéance en encourageant l'établissement de collectivités industrielles près des sources de combustible. Le troisième point portait sur l'encouragement aux exportations. Ces questions relèvent exclusivement, ou presque exclusivement, de la compétence fédérale.

On a aussi abordé la question de la production d'électricité à partir de charbon. Je reconnais,—j'ai insisté maintes et maintes fois là-dessus au point d'ennuyer la Chambre,—la compétence des gouvernements provinciaux sur la mise en valeur des ressources. Néanmoins, j'ai dit que dans les cas où la collaboration entre les autorités fédérales et provinciales est nécessaire pour assurer cette mise en valeur, le gouvernement fédéral doit non seulement accepter de collaborer mais qu'il doit effectivement proposer les moyens de collaboration.

Il y a quelques mois à peine on a mis en route, au Nouveau-Brunswick, une entreprise qui exigeait la collaboration des gouvernements fédéral et provincial en ce qui concerne la production d'énergie électrique sur le Saint-Jean. J'ai répété plus d'une fois que nous devrions mettre plus de vigueur que nous n'en mettons à l'examen des possibilités de production d'énergie électrique à partir des gisements de houille grasse de la Nouvelle-Écosse ou d'ailleurs. Je n'entends pas par là tout simplement l'emploi du charbon dans des centrales thermiques, mais la combustion du charbon même sous terre, ce que j'ai déjà vu faire de mes yeux en Allemagne et en Russie pour la production d'énergie électrique. Voilà des années que cela se pratique, avec d'excellents résultats. Il est vrai que le courant ainsi produit revient plus cher que le courant produit par la force hydraulique, mais il reste que l'opération reste tout à fait satisfaisante du point de vue économique. Je ne doute pas que, grâce aux services techniques du gouvernement fédéral joints à ses ressources financières, et étant donné la collaboration des gouvernements provinciaux dans ce but précis, on pourrait mener cette tâche à bonne fin.

La cinquième proposition précise que j'ai formulée avait trait à l'utilisation du charbon pour la fabrication de produits chimiques. Il s'agit là aussi pour le Conseil national des recherches d'étudier la possibilité d'étendre l'utilisation de ces charbons très friables, riches en toutes sortes de produits chimiques. J'ai déjà dit et je ne puis que répéter que j'ai vu en Europe une foule de choses d'usage quotidien fabriquées avec des dérivés chi-